

Guinée une histoire des violences politiques

Chapitre 3 : Corps habillés, mécanique de la violence Politisation > Indiscipline

Par Olivier Rogez
Publié le 14/06/2018

« Souvent, ces réunions étaient l'occasion pour le CUM d'humilier les officiers, de contredire leurs ordres et leur politique. Leur autorité était bafouée et cela engendrait de l'indiscipline. »

Témoignage du lieutenant-colonel Guilavogui. Secrétaire général du syndicat des militaires en retraite et des veuves de Guinée.

Je suis entré dans l'armée le 1^{er} juillet 1971. Mon père était cultivateur, il pensait que je reprendrais le flambeau, mais moi, j'ai toujours voulu être soldat. C'était une vocation. Je ne suis pas entré à l'armée pour me mettre à l'abri ou pour y trouver un travail bien payé et un statut social, non, c'était vraiment ma vocation. J'ai suivi une formation dans les blindés, j'étais tankiste. À cette époque, la discipline était de rigueur et l'armée fonctionnait bien. Mais les soldes étaient minables. Au début je gagnais 8 000 francs, puis avec la réforme monétaire, ils se sont transformés en 800 silys. Les rapports avec les officiers étaient bons, jusqu'au moment où le régime a introduit les CUM, les Comités d'unité militaire. Il fallait élire dans chaque caserne un président de CUM, et comme tout le monde votait, c'était souvent un caporal qui était élu. Il avait une autorité supérieure à celle des officiers et même à celle du commandant du camp. Chaque vendredi, le CUM se réunissait et débattait des questions concernant le camp. Souvent, ces réunions étaient l'occasion pour le CUM d'humilier les officiers, de contredire leurs ordres et leur politique. Leur autorité était bafouée et cela engendrait de l'indiscipline. Par exemple, le CUM contrôlait souvent les envois de matériel et de vivres de la part de l'intendance. C'est lui qui choisissait quelle compagnie ou quelle section recevait quelle dotation. Souvent les officiers n'étaient pas d'accord avec la répartition mais ils ne pouvaient rien dire. L'autorité du CUM était absolue. Si un officier donnait un ordre contraire, on ne l'exécutait pas. Vous imaginez ce que cela engendre dans une armée quand les soldats n'obéissent pas à leur supérieurs... inutile de vous faire un dessin. Parfois le CUM ordonnait aux soldats d'effectuer des tâches d'intérêt général, comme aller travailler aux champs, nettoyer les axes routiers. Si un officier s'y opposait, il risquait de graves ennuis.

Retrouvez l'intégralité de la collection « Guinée : une histoire des violences politiques » sur RFI Savoirs en cliquant [ici](#).